



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

**Communiqué de presse
7 septembre 2012**

53 pays vont établir une nouvelle feuille de route de la santé européenne pour 2020 et au-delà

Copenhague et St Julian's – Des ministres de la Santé et des hauts responsables des 53 pays de la Région européenne de l'OMS se réunissent à Malte la semaine prochaine pour voter sur une ambitieuse politique européenne à long terme pour la santé et le bien-être, Santé 2020.

Santé 2020, le nouveau cadre politique européen de l'OMS, vise à maximiser les occasions de promouvoir la santé de la population et de réduire les inégalités sanitaires. Il recommande que les pays d'Europe adoptent des approches pansociétales et pangouvernementales pour prendre en charge la santé de leurs populations. Santé 2020 met l'accent sur la nécessité d'améliorer la gouvernance globale pour la santé en mettant clairement l'accent sur les déterminants sociaux de la santé.

« Santé 2020 constitue une feuille de route innovante. Il expose notre nouvelle vision et forme la base des priorités stratégiques en matière de santé dans notre Région pour les années à venir », a déclaré Mme Zsuzsanna Jakab, directrice régionale de l'OMS pour l'Europe. « Santé 2020 fournit une plate-forme exceptionnelle à l'échelle de la Région pour l'échange de compétences et de données d'expérience de sorte que, en cette période de crise économique, nous tirions profit de nos forces individuelles et multiplions nos gains de santé. »

L'espérance de vie n'a cessé d'augmenter dans la Région, avec un gain de cinq ans ces vingt dernières années, et cette tendance devrait se poursuivre. Or, les inégalités de santé se sont également aggravées au cours de cette période, et sont désormais une source de préoccupation majeure pour les responsables politiques européens. La nouvelle politique européenne de la santé vise à inverser la tendance en agissant simultanément sur tous les facteurs clés, notamment les modes de vie, l'accès universel à des soins de santé de qualité appropriée et les causes profondes des problèmes sanitaires, les déterminants sociaux.

Le cadre politique est inscrit à l'ordre du jour de la session annuelle du Comité régional de l'OMS pour l'Europe, organisée à Malte du 10 au 13 septembre. M. Lawrence Gonzi, premier ministre maltais, doit d'ailleurs s'adresser aux délégations présentes. Parmi les autres personnalités présentes, il convient de mentionner Son Altesse Royale la Princesse Mary de Danemark, protectrice du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe ; le docteur Margaret Chan, directeur général de l'OMS ; M. John Dalli, commissaire européen à la santé et à la politique des consommateurs ; M. Yves Leterme, secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; M. Joseph R. Cassar, ministre maltais de la Santé, des Personnes âgées et des Soins de proximité, ainsi qu'un grand nombre de ministres et d'autres représentants de haut niveau de l'ensemble de la Région.

Santé 2020 a été élaboré en large consultation avec des experts techniques, des États membres, des organisations partenaires et de la société civile, ainsi qu'avec le grand public. En outre, le

nouveau cadre politique s'inspire de plusieurs études parallèles, notamment une étude européenne sur les déterminants sociaux de la santé et la fracture sanitaire, sous la présidence de Michael Marmot de l'University College de Londres (Royaume-Uni) ; une étude sur la gouvernance de la santé au XXI^e siècle, sous la direction du professeur Ilona Kickbusch de l'Institut des hautes études internationales et du développement de Genève (Suisse), et une étude sur les arguments économiques en faveur de l'action de santé publique réalisée sous l'égide de l'OCDE. Les résultats de ces études seront présentés au Comité régional.

Santé 2020 s'articule autour de quatre priorités :

- investir dans la santé en adoptant une perspective qui porte sur toute la durée de la vie et responsabiliser les populations ;
- relever les principaux défis sanitaires de la Région en matière de lutte contre les maladies non transmissibles et transmissibles ;
- renforcer les systèmes de santé centrés sur la personne, les capacités de santé publique ainsi que la préparation, la surveillance et les interventions en cas de crise ;
- créer des communautés résilientes et instaurer des environnements de soutien.

Autres points à l'ordre du jour du Comité régional

Outre Santé 2020, le Comité régional doit examiner :

- le nouveau **Plan d'action européen pour le renforcement des capacités et services de santé publique**, inscrit dans le cadre du processus de Santé 2020 ;
- la nouvelle **stratégie (plan d'action) pour vieillir en bonne santé en Europe, 2012-2020**, qui vise la promotion des comportements sains et l'instauration d'environnements favorables pour toutes les populations et tous les groupes d'âge, le tout premier document stratégique du Bureau régional d'ailleurs consacré à ce sujet important ;
- la nouvelle **stratégie relative aux relations entre le Bureau régional et les pays et la politique sur les bureaux géographiquement dispersés**, visant à améliorer la collaboration entre l'OMS et les États membres ;
- La **Réforme de l'OMS** pour un avenir sain, notamment l'examen par les représentants des États membres du budget programme de l'OMS et la manière de l'adapter aux exigences de la réforme de l'Organisation.

Note à l'attention des rédacteurs

Webdiffusion

La réunion de Malte sera enregistrée et retransmise en direct sur le Web (http://whomediaap.ms-serv.com/who_uk_512.wvx). Le site Web du Bureau régional présente de plus amples informations sur la réunion du Comité régional (<http://www.euro.who.int/fr/who-we-are/governance/regional-committee-for-europe/sixty-second-session>), telles que l'ordre du jour, des documents de travail et davantage de renseignements pour les journalistes, dont le programme de presse.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Ina Parvanova

Conseillère régionale en communication

Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

Tél. : +45 39 17 12 31, +45 21 19 43 74 (tél. portable)

Courriel : tpr@euro.who.int

Site Web : <http://www.euro.who.int/fr/what-we-publish/information-for-the-media>